

Objet : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE – SUBVENTION MUNICIPALE EN FAVEUR D’UN PROJET DE STAGES A L’ETRANGER DU LYCEE VOILLAUME.

Le Maire expose à l’Assemblée qu’il a été saisi d’une demande de subvention du lycée VOILLAUME, dans le cadre d’un projet de financement de stages à l’étranger.

Ce projet s’inscrit dans une démarche globale du projet d’établissement qui s’est engagé depuis l’année scolaire 2009 dans le développement des relations internationales. Dans ce cadre, six étudiantes du BTS Assistant Manager vont réaliser un stage de six semaines de deuxième année à Londres et à Madrid.

Le financement de ce projet de stages est composé d’une bourse Erasmus dédiée au frais d’hébergement, d’un autofinancement personnel de chacune des étudiantes et de la subvention municipale à hauteur de 500 par jeune soit un montant total de 3 000 €.

En contrepartie de cette subvention municipale, les six étudiantes assureront des temps d’échanges et de rencontres avec les jeunes fréquentant les structures jeunesse de la ville afin de partager leur retour d’expérience. L’objectif est de donner l’exemple que le savoir scolaire peut être source de plaisir, d’émotion et de réussite personnelle.

Il propose de donner une suite favorable en attribuant au lycée VOILLAUME, une subvention exceptionnelle d’un montant de 3000 € (trois mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l’exposé de son Président et sur sa proposition,

DECIDE le versement d’une subvention d’un montant de 3000 € (trois mille euros) au Lycée VOILLAUME

DIT que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget de la Ville – Chapitre 67 – Article 6745 – Fonction 22